

Charte  
Pays Sisteronais - Buëch  
AVENANT N°1

**ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU HAUT-BUECH**

## **Introduction**

Le périmètre d'étude du pays sisteronais Buëch avait été validé en 2002. Il comprenait alors trois EPCI du Département des Alpes de Haute-Provence (SIVOM de la Motte du Caire Turriers, SIVOM du Sisteronais, SIVOM de la vallée du Jabron - devenu Communauté de communes) et cinq EPCI du Département des Hautes-Alpes (Communauté de Communes du Serrois, Communauté de Communes interdépartemental des Baronnie, Communauté de communes de la Vallée de l'Oule, Communauté de communes du Laragnais, Communauté de communes du Val de Méouge). Le 11 avril 2003, la Communauté de communes du Haut-Buëch décidait de rejoindre ce Pays.

Son territoire s'étend sur 8 communes et 230 km<sup>2</sup>, entre les départements de l'Isère et de la Drôme, le Serrois et le Veynois. Il regroupe 1 703 habitants

Situé à l'extrémité nord du pays, point de départ du Buëch, le Pays intègre maintenant l'ensemble de la vallée du Buëch, hormis sa source située dans la Drôme, sur la commune de Lus la Croix Haute, véritable « colonne vertébrale » de la partie occidentale du Pays. Rural et de moyenne montagne, il est cependant très marqué par le relief qui conditionne les liaisons et les occupations du sol.

Porte d'entrée dans le département des Hautes Alpes, que l'on vienne de Valence à l'ouest ou de Grenoble au nord, le Haut-Buëch est traversé par deux axes routiers et ferroviaires (Grenoble - Marseille et Valence - Veynes - Gap).

Son économie repose sur l'agriculture, les services et un tourisme « doux ».

**Le présent avenant a pour objet de présenter les caractéristiques de la Communauté de communes du Haut-Buëch.**

## **2 -Diagnostic**

### ***Démographie***

La démographie du territoire est caractérisée par une légère progression de sa population (+ 3,3% de 90 à 99) mais reste très peu peuplée (7,3 hab/km<sup>2</sup>)

L'indice de vieillesse supérieur à 1 reflète par ailleurs une part importante de personnes âgées (13 % de la population a 75 ans ou plus) et une population jeune relativement plus faible que dans le sud du Pays (20% de la population a moins de 20 ans).

Certains secteurs isolés sont très désertifiés avec des populations très faibles. 3 communes ont des densités inférieures à 3 habitants au km<sup>2</sup>.

### ***Economie***

Les services sont relativement bien représentés (en proportion) du fait du passage de la RN 75 et d'activités touristiques. L'agriculture est assez présente, avec une dominante élevage et céréales. Présence d'un peu d'artisanat, lié en particulier au secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Il faut aussi noter :

- la présence de plusieurs secteurs très dépendants des fonds et des politiques publics (agriculture, collectivités locales, services sanitaires et sociaux)
- un sinistre économique : la fermeture de BOA à Aspres sur Buëch en 1998 (70 emplois)
- la présence d'une antenne de l'UT de Gap sur le Chevalet
- des secteurs prometteurs (la filière aérienne, l'agriculture biologique ...) ou connaissant une large potentialité de développement comme le tourisme.

Une zone d'activité existe à Aspres, remplie à 25%.

Le taux de chômage est élevé : environ 15%, lié principalement à la fermeture de BOA.

La problématique économique peut se résumer de façon schématique par :

- lutter contre le déclin et susciter la croissance
- développer les potentialités propres au territoire

### ***Déplacements***

Sur l'ensemble du territoire, plus de 50% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence, ce qui est important.

Les 2 grands axes qui traversent le territoire, cumulent des trafics de transit et des trafics touristiques

Le réseau d'infrastructures routières dessert bien le canton. A noter qu'il est traversé par deux lignes de chemins de fer, mais seule la commune d'Aspres bénéficie d'arrêts sur la ligne Veynes Grenoble.

L'axe routier RN 75 est de bonne qualité mais connaît des saturations fréquentes en période touristique. La liaison avec le Drôme est médiocre et les axes secondaires sont perfectibles.

Ce système d'infrastructures risque d'être - bientôt - bouleversé par le « désenclavement » routier lié à la liaison Sisteron Grenoble et à l'aménagement du « barreau » entre Aspres, Veynes et Gap, si le gouvernement choisit le passage par la vallée du Buëch.

### ***Services***

On constate une assez bonne répartition des services publics de base traditionnels (3 écoles, 5 bureaux de poste, ...), mais ils sont régulièrement menacés dans les petites communes.

A noter la bonne diffusion de l'action pour les personnes âgées (hébergement de proximité, portage de repas, aide à domicile,...). Cependant, il s'agit de services de base et leur niveau est à développer largement, d'autant que la demande croît et évolue rapidement.

On trouve un niveau de services acceptable à Aspres sur Buëch.

### ***Logement***

On compte une forte proportion de propriétaires (secteur rural) avec un foncier relativement bon marché (19 euros/m<sup>2</sup> à Aspres sur Buëch) et un marché foncier assez figé en milieu rural, avec des successions non liquidées et la rétention de maisons qui deviennent « secondaires » pour les enfants expatriés.

Aspres dispose d'un parc de logement locatif OPHLM important. Plusieurs communes ont

créé

des logements sociaux réhabilités, type « PALULOS ».

### ***Tourisme***

Le territoire remplit une double fonction : espace de loisirs pour une population haut-alpine essentiellement urbaine et espace touristique pour la population extérieure.

Il s'agit d'un tourisme de moyenne montagne, de double saison mais avec une dominante estivale, avec un pôle principal : la plate-forme aéronautique du Chevalet, et avec une orientation pleine nature et patrimoine local : la montagne sans les stations.

### **Ses principales caractéristiques sont les suivantes**

- Capacité d'accueil :
  - de plus de 5 000 lits mais de qualité souvent moyenne ou médiocre
  - Un poids très important des résidences secondaires (60% en moyenne), mais leur usage évolue souvent vers une occupation plus fréquente puis semi-permanente à la retraite.
  - Une capacité d'accueil hôtelière (1 hôtel à Aspres et 2 à St Julien) insuffisante en quantité et en qualité.
  - Le maintien, voire la relance de centres de vacances avec, pour certains, l'accueil de classes transplantées (Aspres - le Chevalet), ou l'arrivée de nouveaux acteurs (St Julien - Durbon).
- Activités :
  - Des activités nombreuses, de taille modeste, assez réparties
  - Une dominante activités ludiques et sportives de pleine nature (randonnées, escalade, filière air, pêche, ...)
  - Des micro-structures professionnelles, souvent mono-personnelles, animées par des passionnés plus que par des gestionnaires ou des commerciaux
  - Un domaine d'excellence de grande réputation, les sports aériens, autour de la plate-forme du Chevalet (vol à voile, ULM, vol libre, ...)
- Des pôles d'attraction encore largement valorisables :
  - le Buëch
  - le pôle aéronautique d'Aspres sur Buëch

### ***En quelques mots***

En résumé, le territoire du Haut-Buëch se présente de la façon suivante :

- Aspres sur Buëch pôles local avec services de proximité
- des communes soit sous influence directe de ce pôle ou de pôles voisins extérieurs au Pays, soit isolées
- un territoire globalement en difficulté du fait d'un passif important ou des faibles densités
- le maintien de services à la population résultant exclusivement de l'action des collectivités dans le cadre de politiques territoriales

## **Dynamiques contractuelles**

### **Bilan des politiques collectives antérieures**

La politique contractuelle est une pratique ancienne sur le territoire. Elle a été permise par une volonté des élus de travailler ensemble pour ouvrir des perspectives de développement dans une situation souvent difficile. Cette pratique a, en retour, renforcé et étendu les solidarités locales.

Le Haut-Buëch a bénéficié de trois de ces politiques.

### ***LEADER I***

Quatre priorités avaient été retenues : l'appui technique au développement (action économique, connexion transports/tourisme, environnement), la formation, le tourisme (rural, culturel) et la communication.

### ***LEADER II Buëch-Durance***

L'action LEADER II Buëch-Durance a concerné 10 EPCI du sud des Hautes-Alpes, dont le Haut-Buëch .

Les actions ont porté sur les domaines suivants : Culture/communication, Ecomusée, Patrimoine, Archéologie, Eau, déchets, Tourisme, Economie, Logement, Agriculture, Valorisation des ressources.

L'évaluation de ce dispositif préconisait de :

poursuivre les actions de terrains après une phase où le diagnostic et la sensibilisation ont pris une large place

renforcer les coopérations avec la « société civile »

### ***ORAC-FISAC***

Cette opération de restructuration et de redynamisation du tissu commercial et artisanal s'est déroulée de 1997 à 2000 dans la Communauté de communes du Haut-Buëch et celle des deux Buëch. Elle comportait un volet de soutien à l'animation (FISAC), un volet d'aide à l'investissement des professionnels (ORAC) et un volet d'aide pour les aménagements urbains.

L'évaluation de cette action préconisait de :

poursuivre les actions d'animation collective et d'aide individuelle aux professionnels

renforcer les coopérations entre élus, forces vives et professionnels, surtout dans les petites communes

### ***CONTRAT MONTAGNE AVANCE BUECH DURANCE***

4 EPCI entourant la ville de GAP côté sud, dont la Communauté de communes du Haut-Buëch, confrontés à des problèmes de développement spécifiques et communs, et dans la

perspective d'un Pays Gapençais, se sont groupés en vue de ce Contrat Montagne.

Deux des trois objectifs principaux du Contrat Montagne Avance Buëch Durance dont fait partie la Communauté de communes du Haut-Buëch, se retrouvent dans la charte du Pays Sisteronais Buëch, ce qui a contribué, entre autres, à motiver le choix des élus.

### **3 - Projet**

Il comprend les éléments déjà réfléchis dans le cadre du Contrat Montagne, présents, pour la plupart, dans le projet de charte du Pays Sisteronais Buëch

#### **Les objectifs visés**

*- Créer de nouvelles solidarités de développement en donnant une nouvelle cohérence au territoire*

il s'agit de prendre le parti d'un développement plus solidaire et mieux réparti sur le territoire en fonction des atouts et des besoins de chacun.

*- Anticiper les effets du bouleversement des liaisons avec l'extérieur (autoroute, voie rapide, ferroutage etc.) tant dans le domaine de la vie quotidienne (logement, déplacements) que dans celui de l'économie.*

Le désenclavement routier aura des impacts forts sur la vie de ce territoire, tant pour les relations internes (domicile - travail - services - loisirs) que pour les relations extérieures (afflux, évasion). Il convient, dès maintenant, d'analyser les conséquences et les atouts de cette nouvelle situation et de s'y préparer de façon dynamique pour être prêt à temps et éviter les blocages liés à une action tardive (par exemple : problèmes fonciers, localisations d'équipements, etc.).

Ces objectifs se traduisent en axes de développement.

#### **Les axes de développement stratégique**

Quatre axes stratégiques ont été retenus :

1. Développement, solidarité
2. Poursuivre un développement économique durable
3. Tourisme/loisirs : un atout à renforcer
4. Un espace à préserver et à valoriser

##### ***1) Développement, solidarité,***

Il s'agit de :

- faire face à la demande d'installation d'une nouvelle population, dans un cadre de vie de qualité
- prendre les moyens d'attirer et d'accueillir une nouvelle population (en particulier dans certaines communes plus isolées)

- développer un niveau de services compatible avec la demande et l'évolution des besoins de la population

Cet axe se décline en trois chapitres :

- 1.1. améliorer l'attractivité et la qualité de vie dans les villages :
  - valorisation du patrimoine bâti
  - qualification et aménagement des espaces publics
  - signalétique (activités, services, commerces, patrimoine, tourisme)
- 1.2. développer des équipements et des services pour la population :
  - sociaux
  - culturels
  - sportifs
  - conviviaux
- 1.3. améliorer les capacités d'accueil :
  - opérations de réhabilitation de logements
  - opérations de création de logements (dans les petites communes, pour quelques logements, en cœur de village ou en périphérie immédiate)
  - levée d'obstacles à l'accroissement des capacités d'accueil (par exemple : problèmes fonciers, problèmes de réseaux )

## ***2) Poursuivre un développement économique durable***

Cet axe se décline en trois chapitres :

- 2.1. tirer parti des nouveaux axes de communication structurants :
- 2.2. conforter les activités existantes :
  - structurer la filière « air » (cf. PACTE) :
  - poursuivre les opérations de redynamisation du commerce et de l'artisanat (cf. PACTE)
  - aider les actions de transformation locale et de valorisation des productions agricoles (par exemple en matière arboricole, d'élevage) (cf. PACTE)
  - favoriser les zones d'activités de qualité en cohérence sur l'ensemble du territoire et de ses besoins et intégrant les préoccupations environnementales
  - développer les structures d'accueil des entreprises existantes et des porteurs de projets dans un maillage du territoire (cf. PACTE)
- 2.3. développer les NTIC
  - Le problème majeur est celui des liaisons à haut débit en dehors des villes : elles deviennent vitales pour les entreprises, mais les opérateurs ne souhaitent guère intervenir en milieu rural. L'absence de ces liaisons sera un handicap majeur pour un développement diffus et renforcera encore les pôles les plus importants.
  - La recherche d'une mise en réseau s'impose dans beaucoup de domaines pour donner du poids et une visibilité à des activités dispersées et pour répondre aux difficultés et aux délais de déplacement. (par exemple pour la mise en marché de produits touristiques ou pour les liens entre collectivités) - (cf. aussi PACTE)

### **3) *Tourisme/loisirs : un atout à renforcer***

L'activité tourisme et loisirs, repose sur la valorisation du patrimoine local (naturel et culturel)

L'effort doit porter à la fois sur la valorisation de pôles tels que la plate forme du Chevalet et sur les activités dispersées qui peuvent être assez largement améliorées.

Les capacités d'accueil ont besoin d'être renforcées autant sur le plan qualitatif que quantitatif. Il n'y a pas d'hôtel de qualité et de capacité suffisante pour répondre à la demande actuelle (pour les touristes ou pour des manifestations). Bien des gîtes se sont dégradés et deviennent obsolètes. Des centres de vacances réfléchissent à de nouvelles orientations et à de nouvelles clientèles.

Cet axe se décline en quatre chapitres :

#### 3.1.améliorer la capacité d'accueil

- gîtes
- hôtels
- centres de vacances
- campings

#### 3.2.créer et conforter des équipements de pleine nature

- réseau de sentiers
- routes à thème
- aménagements sportifs (par exemple : accès aux sites d'envol de vol libre, spéléologie)
- Pour mémoire, le projet Quasar (parc scientifique).

#### 3.3.valoriser le patrimoine

#### 3.4.professionnaliser le secteur

- outils de promotion
- outils de commercialisation
- formation des intervenants

### **4) *Un espace à préserver et à valoriser***

L'espace naturel et les paysages sont l'une des richesses les mieux partagées du territoire et contribuent grandement à son attractivité. Pour un développement harmonieux et durable, les actions de préservation et de valorisation de l'espace sont donc primordiales.

Cet axe se décline en trois chapitres :

#### 4.1.les rivières

- participation au Contrat rivière du Buëch
- valorisation des cours d'eau (nettoyage, création de parcours de pêche)
- protection des lieux habités (prévention des risques naturels)
- politique contractuelle

#### 4.2.les paysages

- les sites exceptionnels à valoriser
- paysage et infrastructure routière
- paysage et agriculture : atténuation de l'impact des bâtiments et participation à la

gestion des paysages (haies, canaux, déboisement, organisation foncière í ), en utilisant en particulier les CTE

- charte paysagère

#### 4.3. l'amélioration de la gestion des déchets

- la collecte
- le tri
- le compostage